

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Compte rendu de la séance du 15 juillet 2022

Présidente de la séance : Martine JOSEPH

Secrétaire de la séance : Dominique LEGER

En exercice :

17

Présents :

9

Votants :

11

Sont présents : Christelle CHAUMART, Liliane GOJJAT, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Dominique LEGER, Angélico MATTIONI, Sylvie SCHUFT, Hélène THEVENIN, Chantal WILLEMS

Représentés : Patricia BAYETTE par Martine JOSEPH, Jeannine FOURNIER par Martine JOSEPH

Excusés : Sylviane ANTOINE, Jean-Louis CANOVA, Lydie LERECH, Michèle LONGUEVILLE, Patrick ROBERT, Denis VARNIER

Absents :

Ordre du jour :

1/ Subvention (7.5) : Subvention à l'association Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse,

2/ Politique de la ville, habitat, logement (8.5) : Choix du voyage des aînés du jeudi 8 septembre 2022

3/ Aide Social (8.2) : Réclamation d'un adhérent au programme Siel Bleu.

Questions, suggestions diverses et informations :

Délibérations du conseil :

DE 2022 011 : Subvention à l'association Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse -

Madame Martine JOSEPH, vice-présidente du CCAS, présente aux membres une demande de subvention de fonctionnement de 500€ de La Banque Alimentaire Champagne Sud Meuse.

Cette association, avec ses 44 adhérents dont le CCAS d'Ancerville, assure la distribution alimentaire à 7 300 bénéficiaires en situation de précarité sur les territoires de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Marne.

En 2021, cette association a distribué sur le secteur 960 tonnes de nourritures aux associations adhérentes, soit l'équivalent de 1 920 000 repas.

Après regard de la demande, et après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité d'accorder cette subvention d'un montant de 500€, afin de soutenir dans son action d'aide alimentaire cette association, et autorise le Président du CCAS à verser cette somme à l'article 6574.

DE 2022 012 : Choix du voyage des aînés du jeudi 8 septembre 2022

Le traditionnel voyage avec les aînés du village va se dérouler le jeudi 8 septembre 2022. Il est offert aux habitants de 70 ans et plus et à leurs conjoint(e)s. Il a été mis en place il y a plusieurs années, et il est renouvelé chaque année. Ce voyage permet de rompre l'isolement et de partager un temps de rencontres et de convivialité.

Après deux années sans organisation à cause du covid ; les membres souhaitent à nouveau proposer une sortie cette année.

Lors du Conseil d'Administration du 15 mars, les membres n'avaient pas réussi à s'accorder sur les destinations proposées, soit en raison du prix, de la durée du transport, ou des visites.

Aujourd'hui, la date du voyage approchant et aucune nouvelle destination n'ayant été trouvée, au vu du délai très court, la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration du CCAS de choisir la destination parmi celles proposées précédemment. Pour rappel, les destinations proposées étaient : Epernay, le Pays du Der, Colombey-les-Deux-Eglises, Beaune.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- décide de retenir comme destination Colombey-les-Deux-Eglises.

- autorise le Président du CCAS ou son représentant à signer les devis suivants :

* Transport Bardy, pour deux cars de 55 personnes, pour 1 430.00€.

* Mémorial Charles de Gaulle, pour visite du mémorial et de la Boisserie, pour 1 575.00€ pour 110 personnes.

* Hôtel-Restaurant la Grange du Relais, avec son menu à 29€50 par personne.

* Cave champagne Christian Peligri, avec une visite dégustation à 4€00 par personne.

DE 2022 013 : Réclamation d'un adhérent au programme Siel Bleu

Une convention a été passée avec Siel Bleu, par délibération 2021_010, pour l'organisation d'une activité de gymnastique destinée à un public sénior.

Un tarif forfaitaire de 50€, pour les 40 séances du programme, a été voté au vu du nombre de participants prévu.

L'inscription au programme prévoit l'émission d'une facture forfaitaire annuelle pour les adhérents, et aucun remboursement en cas d'absence à une ou plusieurs séances.

Aujourd'hui, Martine JOSEPH fait part aux membres présents qu'une participante ayant adhéré au programme 2021/2022, n'a pas pu suivre certaines séances en raison d'un problème médical. Cette personne souhaiterait que sa facturation soit revue.

Après délibération

les membres décident à l'unanimité de refuser la demande et de se tenir aux conditions d'inscriptions votées initialement, que l'adhérente a d'ailleurs accepté en signant son inscription au début du programme.